

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du jeudi 06 octobre 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 28 septembre 2022

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Contre : 0 **Représentés:** Madame Claudine HOUSSELLE par Monsieur Philippe ROSSEEL, Monsieur Patrick MERAL par Monsieur Alain GRIFFE, Monsieur Thierry MARSILHAC par Madame Audrey BLANQUET

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Donation Consorts BROCARD/Mairie Allanche - DE_2022_067

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la société de la famille BROCARD souhaitant faire donation de leur maison sise 3 passage St-Jean, cadastrée AC 40 à la commune.

Après échange avec les membres du Conseil Municipal, la décision est prise qu'avant acceptation ou refus, il est nécessaire de visiter l'habitation.

La décision est donc reportée ultérieurement après visite de l'habitation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Philippe ROSSEEL

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/11/2022
015-211500012-20221006-DE_2022_067-DE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 02/11/2022

publié le : 02/11/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/11/2022
015-211500012-20221006-DE_2022_067-DE